

Annexe 1 : Lettre de mission

Le Premier Ministre

- 997 / 19 SG

Paris, le 19 JUIN 2019

Monsieur le député,

Les collectivités territoriales d'outre-mer sont confrontées, pour leur grande majorité, à des difficultés d'équilibre de leurs budgets d'une ampleur sans comparaison avec les collectivités de métropole. Ainsi, dans son rapport d'octobre 2017 sur les finances publiques locales, la Cour des comptes estimait que, sur les 136 collectivités territoriales des départements de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion, seulement 46, soit 34 %, ont une situation saine.

Ces difficultés sont d'autant plus préjudiciables que les collectivités territoriales font face à des besoins locaux cruciaux en matière d'action sociale, de développement économique, d'infrastructures et de qualité des services publics.

Elles se traduisent enfin par la mise en œuvre plus fréquente des procédures de contrôle budgétaire et de règlement d'office du budget, sans que cela ne contribue nécessairement à rétablir les conditions d'un équilibre à moyen et long terme.

Face à cette situation, le Gouvernement entend œuvrer dans deux directions : restaurer des marges de manœuvre pour les budgets locaux outre-mer, et améliorer l'efficacité des procédures d'accompagnement et de contrôle.

Je souhaite vous confier une mission afin de proposer les voies et moyens permettant d'accompagner les ordonnateurs locaux dans une démarche de rétablissement d'une trajectoire soutenable pour les collectivités en situation de déséquilibre grave ou structurel.

Conformément à l'article L.O. 144 du code électoral un décret vous nommera parlementaire en mission auprès de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics, de Mme Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et de Mme Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer. Vous réaliserez cette mission conjointement avec M. Georges PATIENT, sénateur.

.../...

Monsieur Jean-René CAZENEUVE
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Cette mission pourra utilement articuler ses travaux avec ceux du groupe de travail, qui s'est constitué au sein du comité des finances locales sur les ressources des collectivités territoriales ultramarines, qui portent notamment sur l'effectivité des dispositifs de péréquation propres à l'outre-mer. Par ailleurs, la ministre des outre-mer a confié récemment à un magistrat de la Cour des comptes une mission relative aux délais de paiement des collectivités ultramarines.

Pour apprécier la possibilité de rétablir durablement des marges de manœuvre, vous analyserez la structure des budgets locaux, notamment la capacité à dégager une épargne brute. Cette dernière est souvent structurellement faible, voire négative, en dépit d'un niveau de recettes réelles de fonctionnement généralement supérieur à la moyenne de la strate, du fait notamment d'une fiscalité spécifique ou de l'existence de dispositifs particuliers en matière de soutien de l'État. Vous porterez une attention particulière aux questions de la maîtrise des charges de personnel et d'intervention ainsi qu'aux conditions d'accès de ces collectivités aux financements bancaires.

S'agissant de la prise en compte des situations de déséquilibre budgétaire, vous apprécierez l'efficacité des procédures actuelles d'alerte et de contrôle budgétaire et vos propositions permettant de la renforcer. Vous formulerez notamment des propositions visant à inscrire dans une perspective pluriannuelle les mesures de rétablissement des marges de manœuvre, en privilégiant le rétablissement sur ressources propres des collectivités.

Dans le cadre de votre mission, vous porterez un diagnostic sur l'efficacité des programmes pluriannuels de redressement de collectivités, mis en œuvre avec le soutien de l'État, comme, par exemple, les plans Cocardé.

Vous veillerez également à prendre en compte l'existence des contrats de confiance (« contrats de Cahors »), dans le cadre de vos réflexions, pour les collectivités auxquelles s'applique ce dispositif récemment mis en place.

Pour réaliser cette mission, vous pourrez disposer de l'appui des services du ministère de l'action et des comptes publics (direction générale des finances publiques), du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (direction générale des collectivités locales) et du ministère des outre-mer (direction générale des outre-mer). Vous pourrez également bénéficier du concours des services déconcentrés de l'État.

Je vous serais reconnaissant de me transmettre vos conclusions et recommandations d'ici le 15 septembre prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Édouard PHILIPPE